

C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale



Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T D U N O R D

E X T R A I T

D U R E G I S T R E A U X D É L I B É R A T I O N S D U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
D U C C A S D E T O U R C O I N G

SÉANCE DU 19 juin 2026
à 10h30
CONVOCATION DU 12/06/2026

Délibération N° 2026-125

Présidence de Madame Anaïs DAKHIA

Nombre de membres : 17

PRÉSENTS :

Anaïs DAKHIA, Christophe DESBONNET, Pierre DESSAUVAGES, Emilie CROËS, Myriam CATRISSE, Philippe DELANNOY, Philippe COURTIN, Laurence LIPPERT, Roger QUINGER, Bertrand VANSEVEREN, Marie-Hélène LIARD, Marie HELMER.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES :

Mme Doriane BECUE MEURIN à Mme Anaïs DAKHIA, Mme Marie-Christine LEMESRE MARTIN à M. Pierre DESSAUVAGES, Mme Peggy LE DEAUT ELOY à M. Christophe DESBONNET, Mme Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA à Mme Laurence LIPPERT.

ABSENTE :

Mme Camille SZYMANSKI.

Direction des affaires administratives
et techniques du CCAS

Le 19 juin 2026 N°38

**AVENANT RELATIF AU MARCHÉ
ASSURANCE DOMMAGES AUX
BIENS ET RISQUES ANNEXES**

Rapport de **Madame DAKHIA Anaïs**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le lot 05 du marché 2023-01 relatif à l'assurance dommages aux biens a été conclu, avec un début d'exécution au 01 janvier 2024, avec la compagnie M.M.A. I.A.R.D. et le courtier C.W.P. ;

Considérant que le marché a été attribué sur la base d'une offre présentant un taux hors taxes de 0,354 €/m² et une prime annuelle toutes taxes comprises de 13 041,14 € ;

Considérant qu'une hausse de la sinistralité a entraîné une majoration de 4% de la cotisation annuelle ;

Considérant que cette augmentation ne pouvait pas être prévue par l'acheteur ;

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- d'**APPROUVER** la signature de l'avenant précité,
- d'**AUTORISER** Madame la Maire-Présidente, et en cas d'empêchement, Madame la Vice-Présidente du CCAS de Tourcoing à signer tous les actes et tous les documents relatifs à cette procédure y compris les avenants n'emportant pas de modification substantielle ;
- de **CHARGER** Madame la directrice générale du CCAS de Tourcoing de veiller à la bonne exécution de la procédure,
- d'**IMPUTER** les dépenses sur les budgets concernés.

16 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
0 Ne participe pas part au vote	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S : Anaïs DAKHIA



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 059-265905992-20260619-2026125-DE



Secrétaire de séance :

Christophe DESBONNET

Date de publication :

Réception au contrôle de légalité :

Référence technique :